



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ASSOCIATION « LE CARQUOIS D'ARGENT »

Le Carquois d'Argent
14 rue Georges Siegrist
02000 Laon

L'an deux mille vingt-trois, le samedi quatre février à quatorze heures, les membres de l'association se sont réunis au Gymnase St Exupéry rue Saint Exupéry à Laon, sur convocation du conseil d'administration le deux janvier deux mille vingt-trois.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Mr Vandepontseele Francky en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Mme Vandepontseele Lucie, secrétaire générale.

Mme RACINE Natacha, trésorière adjointe et Mr LALOUETTE Joël, secrétaire adjoint sont aussi présents.

Mme DELEBARRE, est également présente, représentant le service des sports et la ville de Laon.

Le président constate que vingt-et-un des membres actifs de l'association sur vingt-huit sont présents ou représentés, le nombre total de voix est ainsi de vingt-et-une.

Le président déclare que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président propose à l'assemblée que le vote soit à main levée. Aucune opposition, donc la décision est adoptée.

L'assemblée générale ordinaire a débuté à quatorze heures et vingt-cinq minutes.

Mme DELEBARRE a pris la parole pour se présenter plus amplement et expliquer sa présence.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport moral
- Lecture du rapport d'activité
- Lecture du rapport financier
- Présentation des nouveaux projets
- Nouveaux postes au bureau
- Moment de paroles

LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Le président rappelle les valeurs du Club dans sa globalité qui sont fondamentales dans la vie de l'association : Le respect de tous, la courtoisie, la loyauté, la convivialité, l'altruisme et le partage des connaissances.

Un nouveau document : « Le Code de l'archer » est donné en lecture à tous les membres présents. Ce présent document sera envoyé par e-mail à tous les archers du club. Ceux-ci s'engagent à retourner un exemplaire daté et signé au conseil d'administration.

Lors de toute nouvelle inscription, ce document sera désormais fourni avec le dossier.

Les effectifs du club sont annoncés avec un bureau de 6 licenciés, 3 bénévoles principaux, et un nombre total de 28 licenciés actifs. La plus jeune archère à 8 ans.

Le président rappelle l'importance de la Mixité dans le club avec la parité au sein du bureau, 43% de femmes/jeunes filles dans le club et 57% d'hommes/jeunes hommes.

Cette mixité a apporté la labellisation « Alice Milliat », fondation du sport féminin.

Différents documents sont mis à disposition des membres présents comme des graphiques.

Le président rappelle les trois campagnes fondamentales du club :

- La campagne de féminisation du Tir à l'arc,
- La campagne de sensibilisation et de soutien aux personnes atteintes de handicap pour la création d'un pôle Handisport.

Mme DELEBARRE prend la parole pour exprimer les différentes demandes de travaux des infrastructures déjà apportées auprès du service des sports et de la ville durant la réunion du 06 décembre 2022.

Le président rappelle qu'il faut aussi une affiliation FFH dès l'instant qu'une personne atteinte d'un handicap souhaite prendre une licence au sein de notre club.

- La campagne du « Sport pour tous » avec l'accessibilité aux jeunes, adultes et seniors vivant dans les Quartiers prioritaires de la ville, et leur permettre de sortir de l'isolement social, par exemple avec le projet Tir Solidaire proposés aux structures de l'IFAC.

Le président remercie MR ARCHER Jean Paul pour son dévouement au sein du club, Mr SOISSONS André pour son aide en communication et Mr ROY Willy pour son aide en coaching enfant.

Le président remercie également les différents partenaires : La ville de Laon, le crédit agricole nord-est, la compagnie de Coucy-lès-Eppes, Spirit of Gaïa, Lyon archerie et Elge sport.

Le rapport moral est mis aux voix. Après le vote à main levée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Le président rappelle les différents projets qui ont eu lieu depuis la création du club :

- Juillet/Août 2022 : projet « Le Tir Solidaire » faisant parti des Quartiers d'été 2022 soutenu par le ministère chargé de la ville.
- Septembre 2022 : Présence au village des associations de Laon, avec initiation au tir à l'arc sur le terrain n°2.
- 5 Octobre 2022 : Journée de sensibilisation « la lycéenne » avec l'UNSS, au palais des sports de Laon sur le terrain N° 2
- 12 octobre 2022 : accueil des jeunes du triangle et initiation au tir à l'arc.
- 29/30 octobre 2022 : Evénement « Des Archers et des Rêves » en partenariat avec l' « Association Petits Princes »
- 10 décembre 2022 : Tir de Noël du club
- Janvier 2023 : remise de la médaille du bénévolat à MR ARCHER Jean Paul
Podium des championnats de l'Aisne : 3^{ème} place pour Mlle SOISSONS Amélia (U13)

Le rapport d'activité est mis aux voix, Après le vote à main levée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Le président présente les différents documents liés au rapport financier de l'association :

a) le bilan actif – passif : le club a débuté avec 218€ au 31 août 2022, puis 1272€ au 01 septembre 2023.

b) Le compte de résultats de l'année :

Recettes :

- Le Club a réalisé une recette de 362,50€ en prestation de services (initiation au tir à l'arc).
- Deux subventions ont été accordées au Club pour un total de 1100€.

- Les donations s'élèvent à 2736.10€.
- Les licences entrées dans le club s'élèvent à 1692,50€.
- Le remboursement des PASS'SPORT pour les jeunes s'élève à 450€.

Dépenses :

- Les achats de fournitures pour les événements s'élèvent à 235,04€.
- L'achat de matériels nécessaire à la pérennité du club s'élève à 3120,49€.
- Les fournitures administratives lié au secrétariat s'élèvent à 50€.
- L'assurance MAIF du club s'élève à 43,41€.
- La publication de l'événement « Des Archers et des Rêves » auprès de la FFTA est de 10€.
- La récompense du bénévolat s'élève à 292,90€.
- La publicité engagée par le club (affiches, flyers etc.) s'élève à 95.95€.
- La gestion du compte bancaire associatif est de 69.87€.
- La part FFTA prise sur les licences s'élève à 1403.50€.

c) Le prévisionnel annoncé à 5200€ avec des demandes de subventions auprès des différents services.

Les achats sont les suivants :

- Achat de matériel adultes et enfants
- Renouvellement de ciblerie suite à la durée de vie de celles-ci.
- Achat de fournitures diverses pour le secrétariat et événements.
- Dépense de fonctionnement bancaire et assurance.

Mme DELEBARRE prend la parole et annonce des subventions de fonctionnement disponibles ainsi que des aides à l'organisation d'événements.

Le rapport financier est mis aux voix. Après le vote à main levé, celui-ci est voté à l'unanimité.

LECTURE AT APPROBATION DES NOUVEAUX PROJETS

Le président a présenté les nouveaux projets définis par le bureau :

- Modernisation des structures avec le passage aux feuilles de marques électroniques, une possibilité d'achat de nouvelles tablettes est à prévoir
- Devenir éco-responsable avec des affiches de tri.
- La participation du club au mouvement « Tir à l'Arc au féminin » du 12 février 2023 au 13 mars 2023, organisé par la FFTA.
- Le passage de grades (flèches, pass'arc) et progression de l'archer avec les compétitions.
- La présentation du projet « Baby arc » pour les jeunes de moins de 10 ans, avec présentation de premier arc 40 pouces avec une puissance de 10 livres.
- L'organisation de compétitions officielles qualificatives 18 mètres.
- L'organisation et la participation aux concours débutants et jeunes licenciés.
- Le renouvellement de l'événement « Des Archers des rêves » avec une nouvelle date à définir.

Ces projets ont été soumis au vote et ont été acceptés à l'unanimité.

Le président a lancé un appel au bénévolat pour les différents projets en activité et ceux prévus pour cette année.

APPROBATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU

Le président propose l'ajout de trois nouveaux membres du bureau ainsi que leur poste :

- Mr ROY Willy en tant que Porte-Drapeau
- Mr ARCHER Jean-Paul en tant que Censeur
- Mr SOISSONS André en tant que chargé de communication

Ces nouveaux postes ont été mis aux voix. Après le vote à main levée, ceux-ci ont été acceptés à l'unanimité.

TEMPS DE PAROLES

Aucune question n'a été posée par les membres actifs de l'assemblée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures et quinze minutes. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire de l'assemblée.

Fait à Laon, le 04 février 2023

Le Président, Mr VANDEPONTSEELE Francky :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vandepontseele', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire, Mme VANDEPONTSEELE Lucie :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Vandepontseele', with a long horizontal stroke extending to the right.